

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 672

présenté par
M. Kasbarian

ARTICLE 25 TER

À la première phrase de l'alinéa 2, après la dernière occurrence du mot :

« de »,

insérer le mot :

« la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.